

> LEXIQUE ET CULTURE

Juste

Disciplines et thématiques associées : Français, Éducation Morale et Civique.

ÉTAPE 1 : LA DÉCOUVERTE DU MOT

Pour entrer dans l'étude du mot, le professeur présente à ses élèves une « amorce » destinée à leur faire découvrir ce mot en contexte et en situation. Il s'agit de susciter leur curiosité et de ménager leur intérêt, tout en les amenant à deviner le mot « caché » : il se dévoilera grâce à l'amorce choisie comme une première occasion de questionner son sens. Le professeur est invité à en choisir une parmi les trois propositions ou à en créer une lui-même selon les critères proposés.

Un support écrit

Un extrait du conte de Perrault, *Cendrillon* (1697).

« Le fils du roi fit publier, à son de trompe, qu'il épouserait celle dont le pied serait bien juste à la pantoufle. On commença à l'essayer aux princesses, ensuite aux duchesses et à toute la cour, mais inutilement. On l'apporta chez les deux sœurs, qui firent tout leur possible pour faire entrer leur pied dans la pantoufle, mais elles ne purent en venir à bout. Cendrillon, qui les regardait, et qui reconnut sa pantoufle, dit en riant : « Que je voie si elle ne me serait pas bonne ! » Ses sœurs se mirent à rire et à se moquer d'elle. Le gentilhomme qui faisait l'essai de la pantoufle, ayant regardé attentivement Cendrillon, dit que cela était très juste, et qu'il avait l'ordre de l'essayer à toutes les filles. Il fit asseoir Cendrillon, et, approchant la pantoufle de son petit pied, il vit qu'il y entra sans peine, et qu'elle y était juste comme de cire. »

- Après avoir signalé les occurrences du mot « juste » dans le texte, le professeur peut demander aux élèves : quels sont les deux sens du mot juste dans cet extrait ?

Un support iconographique

Une représentation stylisée d'une [balance](#).

- À quoi sert cet objet ?

Un enregistrement audio

Le sketch de Raymond Devos : « Sévère mais juste ».

- Pourquoi le dernier mot du texte produit-il un effet comique ?

ÉTAPE 2 : L'HISTOIRE DU MOT

Le professeur joue le rôle d'un conteur qui serait aussi archéologue : il fait découvrir aux élèves une histoire qui les amène à réfléchir aux origines du mot, à son évolution, à sa famille ; il les guide dans le décryptage des éléments qu'il associe à cette découverte.

Le mot en V.O.

Pour démarrer cette étape et susciter l'intérêt des élèves, une citation très courte est donnée dans sa langue originale (en V.O., comme on dirait au cinéma) : c'est l'occasion de voir et d'entendre quelques mots en latin ou grec (une phrase, une expression), immédiatement suivis de leur traduction. Le professeur peut tout aussi bien travailler, quand il le souhaite, à partir du seul texte français de la traduction, sans présenter nécessairement à chaque fois le texte dans sa langue originale aux élèves.

La citation avec quelques mots dans la langue d'origine et sa traduction

Les Fastes sont un long poème d'Ovide consacré au calendrier religieux romain. Le poète évoque les origines souvent mythologiques des fêtes religieuses. Le livre I traite du mois de janvier, le mois de Janus, et décrit l'époque de l'âge d'or où Janus régnait sur la région du Tibre.

Nondum Justitiam facinus mortale fugarat

L'infamie des mortels n'avait pas encore mis en fuite la Justice.

De toutes les divinités, elle fut la dernière à quitter la terre,

Et au lieu de la crainte, la morale elle-même guidait le peuple sans violence ;

Nullus erat justis reddere jura labor.

Pour les (hommes) justes, il n'y avait aucune peine à suivre le droit.

Ovide (43 av. J.-C. – 17 ou 18 ap. J.-C.), *Les Fastes*, Livre I, vers 249-2549

Inscrite ou projetée au tableau, la citation est :

- écoutée grâce à un [enregistrement](#)
- associée à une [image](#) qui illustrent et accompagnent sa découverte

L'image associée : une représentation de la déesse de la Justice sur le site du ministère de la Justice.

Dans la mythologie romaine, une seule déesse, nommée Justitia, personnifie la justice alors que la mythologie grecque répartit cette fonction, selon qu'il s'agit de la justice divine ou humaine, entre plusieurs divinités, la plus connue étant Thémis qui personnifiait la loi divine.

Retrouvez Éduscol sur



Les représentations artistiques ont fait de Thémis le symbole de la justice, lui associant les compétences de ses filles, Astrée, qui insufflait aux hommes les sentiments de justice et de vertu, et Dikè, qui présidait au respect des jugements équitables et des lois humaines. Astrée, comme Justitia, aurait quitté la Terre à la fin de l'Âge d'or pour former dans le ciel la constellation de la Vierge.

On retrouve cependant dans les deux mythologies les mêmes attributs que le professeur pourra faire observer par les élèves en leur demandant d'en rechercher la fonction symbolique :

- la balance, symbole de la pesée des arguments et de l'équité du jugement ;
- le glaive, symbole du châtiement ;
- le bandeau sur les yeux, symbole de l'impartialité.

Dans la citation, le professeur attirera l'attention des élèves sur deux mots « transparents » en français : *justitiam* (forme déclinée de *justitia*), la justice (notion abstraite personnifiée ici par une divinité, ce qui explique la majuscule initiale) et *justis* (forme déclinée de *justus*), le juste (personne humaine).

Pour aller plus loin, le professeur peut signaler le terme *jura* (forme déclinée au pluriel de *jus*) qui désigne « les lois » ou, plus largement, « le droit ».

Le professeur demandera aux élèves, en s'appuyant sur l'analyse des attributs de la Justice, quelles qualités permettent de qualifier une personne de « juste ».

La mise au point étymologique

- Le professeur explique aux élèves les grandes étapes de l'histoire du mot : son origine, son sens, son évolution. Il s'appuie sur la citation et le mot en V.O.
- Il replace le mot dans sa famille, en français, mais aussi dans d'autres langues modernes. Il fait apparaître au tableau les arbres à mots. Le premier permet de situer le mot étudié et les principaux membres de sa famille en lien avec la racine ; le second permet de visualiser les mots issus de la même racine dans d'autres langues.
- À l'issue de l'étude, l'arbre à mots pourra être affiché en classe et complété au fur et à mesure de l'année en fonction des mots rencontrés.

L'histoire du mot : le sens originel

Le mot « juste » est issu de l'adjectif latin *justus* (qui observe le droit, conforme au droit), dérivé du nom commun *jus* (le droit). En français, il peut être employé comme adjectif, nom ou adverbe.

Le terme est attesté au début du XIIe siècle dans le vocabulaire religieux, à la fois comme adjectif (« conforme à la justice divine ») et comme nom (« personne qui fait la volonté de Dieu »).

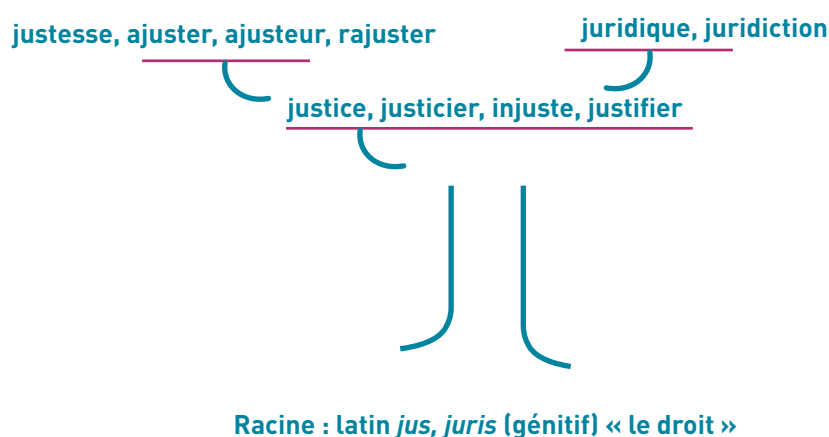
Au cours des siècles, l'acception de l'adjectif « juste » s'étendra à d'autres domaines :

- avec une valeur juridique, dans le sens de « ce qui est conforme au droit, à la loi » ;
- avec un sens moral, « ce qui est fondé, justifié » ;
- plus concrètement, « ce qui est exact, précis par la mesure », par exemple pour le son d'un instrument de musique ou un vêtement ajusté (d'où le « juste-au-corps », devenu « justaucorps ») ;
- le sens de « ce qui suffit exactement », nuancé par les adverbes « trop, à peine », évoluera vers « ce qui suffit à peine » (ex. « un délai trop juste ») ; cette dernière acception est parfois employée, au propre comme au figuré, sans adverbe.

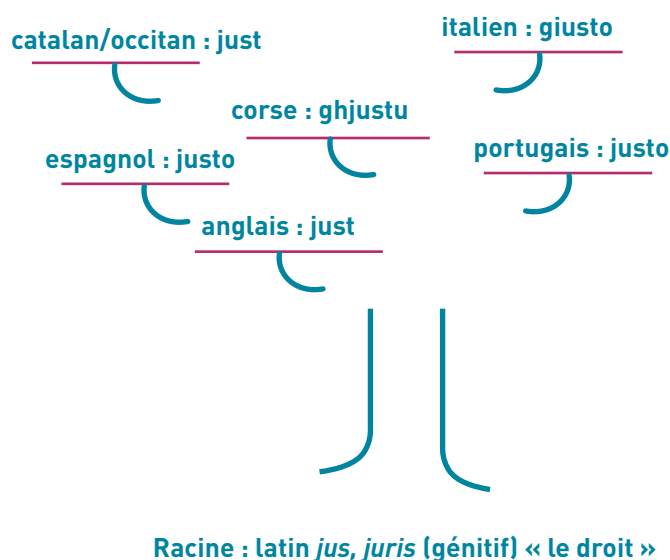
Le nom « juste », moins fréquemment utilisé, suivra une évolution parallèle, du vocabulaire religieux au vocabulaire juridique (« ce qui est conforme au droit »). Au XX^e siècle, le nom sera employé en particulier dans l'expression « Juste parmi les nations », titre accordé aux personnes non-juives ayant sauvé des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

L'emploi adverbial « avec exactitude, précision » (compter juste), « de la façon qui convient » (parler juste, raisonner juste) prendra ensuite une valeur restrictive, comme dans l'emploi de l'adjectif, avec le sens de « seulement, à peine » (avoir juste de quoi vivre).

Premier arbre à mots : français



Second arbre à mots : autres langues



Du latin au français : notice pour le professeur

En latin, le nom *jus* a signifié à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », puis s'est laïcisé en prenant le sens de « droit, justice ».

La racine *jus* a fourni, en latin puis en français, plusieurs mots dérivés et composés. Ces mots sont construits soit à partir du nominatif (ex. : *justus* « juste », *justitia* « justice »), soit à partir du génitif (*juris*, d'où par exemple le dérivé « juridique »).

Par affixation, cette famille de mots s'est enrichie d'autres dérivés (voir étape 3, « La formation des mots »).

Les termes « jurisconsulte », qui désigne un conseiller juridique dans des instances administratives, et « jurisprudence » sont des mots composés sur la base de *juris*.

Le vocabulaire juridique comporte d'autres mots issus moins visiblement de la racine *jus*. Ce sont les termes issus de formes déclinées du latin *judex* « juge », notamment des formes à l'accusatif, *judicem*, et au génitif, *judicis*.

Le mot latin *judex* est lui-même composé de *jus* « le droit » et de *dicere* « dire » : le juge est « celui qui dit la formule de justice ». Le verbe latin *judicare*, d'où est issu en français « juger » (par l'intermédiaire de l'ancien français « jugier »), a la même origine. En sont issus des mots appartenant au domaine du droit, tels que « judiciaire, juridiction, préjudice ».

En français, l'emploi des termes « juge » et « juger » s'est étendu aux domaines moral et intellectuel dans le sens de « penser, estimer », d'où par exemple le mot dérivé « préjugé ».

ÉTAPE 3 : OBSERVATIONS ET APPROFONDISSEMENT

Selon le temps dont il dispose et les objectifs qu'il s'est fixés, le professeur part de l'observation de l'arbre à mots pour orienter sa démarche vers des points à consolider ou à développer, accompagnés d'activités variées.

Il prend appui sur des corpus (mots, expressions, phrases) fournis aux élèves ou constitués à partir de leurs propositions. Il peut consulter la « boîte à outils » pour utiliser une terminologie simplifiée et concevoir des activités adaptées à chaque point.

Polysémie, le mot et ses différents emplois

Le professeur recherche avec les élèves différentes expressions contenant le mot « juste ».

Par exemple : « chanter juste », « c'est un peu juste », « c'est tout juste », « au juste », « ce n'est pas juste », « le juste prix », « à juste titre », « le juste milieu », « viser juste », « c'est juste le contraire », « arriver juste », « très juste », « dormir du sommeil du juste ».

Dans un premier temps, le professeur peut demander aux élèves de relever les emplois distincts du mot « juste », tantôt avec l'idée de justice, tantôt avec l'idée de justesse (sens propre et sens figuré).

Dans un deuxième temps, le professeur peut leur proposer de rédiger quelques phrases où les expressions seront utilisées en contexte afin de montrer les nuances de sens. Il amènera les élèves à distinguer le mot « juste » employé en tant qu'adjectif, adverbe ou substantif.

Le professeur peut également mettre l'accent sur le mot en interdisciplinarité : que signifie « juste » en mathématiques ? en musique ?...

Retrouvez Éduscol sur



Antonymie, Synonymie

Le professeur peut demander aux élèves de constituer, à l'aide du dictionnaire, un corpus de synonymes du mot étudié en veillant à préciser leurs catégories grammaticales (adjectifs, adverbes, noms).

Par exemple : exact, conforme, seulement, serré, impartial, à peine, exactement, etc.

Les mots trouvés seront classés selon les sens relevés au cours des étapes précédentes (histoire du mot et étude de la polysémie) et selon leur catégorie grammaticale.

Un travail semblable pourra être proposé pour établir une liste d'antonymes.

Par exemple : injuste, partial, large, faux, erroné, pleinement, etc.

Formation des mots de la famille (dérivation, affixation, composition)

À partir de l'arbre à mots, le professeur attire l'attention des élèves sur la formation en français des mots dérivés de « juste » par l'emploi de préfixes ou de suffixes :

- le préfixe in- qui indique un sens négatif, d'où « injuste » ;
- le préfixe ad- (le d- du préfixe disparaissant devant une consonne) qui exprime l'idée d'un rapprochement, d'un but, d'où « ajuster » et ses dérivés « ajusteur » (suffixe -eur qui indique la fonction), « ajustement » (suffixe -ment, qui indique le résultat de l'action exprimée par le verbe) ;
- le préfixe re- (le e- du préfixe disparaissant devant une voyelle) qui indique la répétition d'une action, d'où « rajuster », ou sa modification, d'où « réajuster » ;
- le suffixe -ment qui signifie « de façon » (construction adverbiale), d'où « justement » ;
- le suffixe -ifier qui indique une action, une transformation (du verbe latin *fieri*, « être fait », « devenir »), d'où « justifier ».

Pour aller plus loin, le professeur peut demander aux élèves de rechercher quelques exemples de mots formés sur d'autres bases lexicales avec les préfixes ou suffixes observés (par exemple, des verbes construits avec le préfixe re- ou le suffixe -ifier).

ÉTAPE 4 : APPROPRIATION, MÉMORISATION, TRACE ÉCRITE

Le professeur vérifie que les élèves ont bien compris le sens ou les sens du mot. Pour qu'ils soient en mesure de réinvestir les acquis, il veille à varier les exercices et il les aide à conserver une trace écrite de la séance.

Mémoriser, dire et jouer

- Les élèves peuvent mémoriser le texte du sketch de Devos, « Sévère mais juste » (étape 1), puis le mettre en voix en travaillant l'expression de la colère et de la surprise.
- Le professeur inscrit au tableau l'expression : « C'est juste ». La classe est répartie en quatre groupes. Chaque groupe tire au sort un papier sur lequel un des sens de cette expression est inscrit : « c'est juste » dans le sens « c'est équitable » ; « c'est juste » dans le sens « c'est exact » ; « c'est juste » dans le sens « c'est serré » ; « c'est juste » dans le sens « c'est à peine suffisant ». Chaque groupe devra imaginer puis jouer une scène dans laquelle l'expression « c'est juste » sera prononcée et dont le sens apparaîtra nettement.
- Les expressions travaillées dans l'étape 3 peuvent aussi donner lieu à un jeu de mime. Chaque élève tire au sort une expression qu'il doit faire comprendre à ses camarades par un mime.

Retrouvez Éduscol sur



Écrire

Le professeur peut proposer un travail d'écriture dans lequel les élèves expriment ce qui, selon eux, relève de la justice ou de l'injustice. Pour lancer le travail, le professeur peut les inviter à compléter la phrase suivante : « Le monde serait plus juste si ... ».

En prolongement d'un travail en Histoire, un exercice d'écriture, sous forme poétique, peut s'appuyer par exemple sur le poème de Paul Éluard intitulé « Gabriel Péri » (paru dans *Au rendez-vous allemand*, 1945). Après avoir fait observer la date de parution du recueil et précisé que Gabriel Péri était un résistant, le professeur propose aux élèves de poursuivre cette strophe en expliquant ce que serait « la justice sur la terre » :

« Car tout ce qu'il voulait
 Nous le voulions aussi
 Nous le voulons aujourd'hui
 Que le bonheur soit la lumière
 Au fond des yeux au fond du cœur
 Et la justice sur la terre. ».

Lire

Selon l'âge des élèves le professeur pourra faire lire le conte de Charles Perrault *Cendrillon* dans son intégralité ou « Le juste et l'injuste » (conte russe) de Pierre Gripari, paru dans *Les contes de la Folie Méricourt* (éd. La Table ronde, 1983).

Le dialogue entre deux mendiants, extrait du « juste et l'injuste », qui se demandent s'il vaut mieux être juste ou injuste, pourra être proposé en lecture d'extrait également :

« - La justice, disait l'un, ne nourrit pas son homme !
 - Peut-être, disait l'autre, mais il vaut mieux être juste.
 - L'injustice roule carrosse, et la justice marche pieds nus.
 - Sans doute, mais il vaut quand même mieux être juste ! »

Garder une trace écrite

Le professeur peut organiser divers types de traces écrites en classe et utiliser la trame de la fiche-élève.

ÉTAPE 5 : PROLONGEMENTS

En fonction des objectifs qu'il s'est fixés et du temps dont il dispose, le professeur peut envisager divers compléments.

Des lectures motivées par la découverte du mot

Juste ou injuste, Marie-Florence Ehret, Yann Autret (illus.), éd. Oskar jeunesse, coll. « Des mots pour réfléchir », 2012

À partir de situations quotidiennes suscitant un sentiment d'injustice, différents exemples invitent, en s'appuyant sur des arguments opposés (thèse et antithèse), à réfléchir aux notions de juste et d'injuste et à trouver des solutions équitables.

C'est pas juste !, Dr Éric Englebert, Claude K. Dubois (illus.), Grasset jeunesse, 2005

Pour les plus jeunes élèves, ce livre évoque la question de la différence (une petite fille est moquée parce qu'elle a de grandes oreilles). L'amitié et le dialogue lui permettent de dépasser le sentiment d'injustice qu'elle éprouve.

Dans *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll (1865), le professeur peut faire lire la scène du procès afin d'engager une réflexion sur ce que peut être la justice.

Kamo, l'idée du siècle de Daniel Pennac (éd. Gallimard Jeunesse, 1993)

Kamo trouve injuste que Mado-Magie, sa nourrice, se retrouve seule à la suite d'une séparation. Il va donc trouver « l'idée du siècle » pour lui faire rencontrer l'homme idéal, tout en préparant son entrée en sixième. Ce roman aborde à plusieurs reprises, sur un ton léger, la question de la justice. En outre, on retrouve un autre sens de l'adjectif « juste » en cours de mathématiques lors d'une scène amusante.

Des mots en lien avec le mot étudié : droit, morale, citoyen.

Lien vers boîte à outils

Lien vers fiche [élève](#)